



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : **L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS**

En exercice **29**

Présents : **19**

Votants : **26**

Le jeudi 14 décembre 2023

à : 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mmes – MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. - SERGENT C. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. - PARIS F. - GUERIN J. - PORTE L. - FAUVEL A-M- ALBERTO M. - BENOIT M. - VERHAEGHE M. - BOUTEILLE A. - VELASCO M. GIANGRECO C.- COFFINET F. – SIMON M - FERRAND K. présent à partir du point 8

**Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

M. ARLON Daniel	à	M. MARTINEZ Sébastien
Mme MAITRE Françoise	à	Mme ALBERTO Michèle
Mme CORLETTTO-QUAGUEBEUR Sandra	à	M. DELEDDA Robert
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme SERGENT Christine
Mme JUANICO Jeanine	à	Mme BONIFAY Corinne
M. LAOUADI Boualem	à	Mme DULIEUX Isabelle
Mme VIALA Adeline	à	Mme PARIS Francine
M. FERRAND Karim	à	Mme GUERIN Jacqueline du

point 1 à 7

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES Marie-Hélène

M. NALBONE Régis

M. POUTET Joël

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N°49/2023 : FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE ET DES COLOMBARIUMS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal aux membres du conseil municipal que par délibération du 20 juin 2006 le tarif des caveaux et

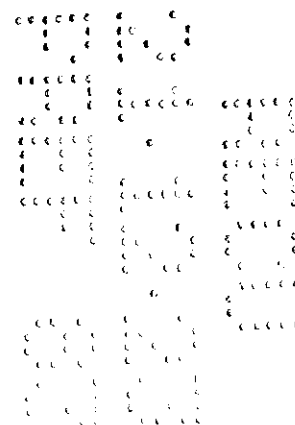
des columbariums avait été fixé comme suit :

CONCESSIONS TRENTENAIRES (Terrain + caveaux)	CONCESSIONS TRENTENAIRES COLUMBARIUMS (3 à 4 urnes)	CONCESSIONS CINQUANTENAIRES (Terrain + caveaux)
2 PLACES Superficie = 2,50 m ² Prix = 2 500 €	Prix = 1 000 €	Sans objet
4 PLACES Superficie = 3,75 m ² Prix = 3 500 €		4 PLACES Superficie = 3,75 m ² Prix = 5 000 €
6 PLACES Superficie = 3,75 m ² Prix = 5 000 €		6 PLACES Superficie = 3.75 m ² Prix = 7 000 €

Il est à souligner que lesdits tarifs n'ont pas été augmentés depuis cette date.

Eu égard à la tendance inflationniste actuelle, aux récents travaux sur le cimetière et au coût supporté par la collectivité il est nécessaire de réévaluer les tarifs comme suit au 1^{er} janvier 2024 :

CONCESSIONS TRENTENAIRES (Terrain + caveaux)	COLUMBARIUMS TRENTENAIRES (3 à 4 urnes)
2 PLACES Superficie = 2,50 m ² Prix = 3 000 €	Prix = 1 200 €
4 PLACES Superficie = 3,75 m ² Prix = 4 000 €	



Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver les nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière et des colombariums.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : approuvent les nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière et des colombariums.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES DEPOT EN PREFECTURE

LE 21/12/2023.....

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

LE 18/12/2023.....

LE MAIRE

R. JOURDAN



LE MAIRE

R. JOURDAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

